

LA CGT NMCA ÉGALEMENT AUX CÔTÉS DES AGENTS VACATAIRES !

Le 22 novembre 2024, notre syndicat écrivait à Monsieur l'Administrateur du COS, suite à notre saisine en Comité Social Territorial, afin que les agents vacataires de la ville de Nice, de la Métropole et du CCAS puissent bénéficier de certains avantages sociaux proposés par le COS, tels que la billetterie (places de cinéma, tarifs réduits aux équipements sportifs...).

Le 29 novembre dernier, lors du Conseil d'Administration du COS, il a été acté que les agents vacataires de nos 3 entités puissent bénéficier des tarifs négociés par le COS.

UNE PREMIÈRE AVANCÉE QUI EN APPELLE D'AUTRES !

Dans la continuité de cette demande, le 15 janvier 2025, nous avons adressé un courrier à Monsieur le Maire Président afin qu'il attribue des titres-restaurant aux agents vacataires de nos 3 entités.

L'attribution des titres-restaurant permettrait à ces derniers, qui interviennent régulièrement au sein de nos structures, notamment dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, les Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile, les centres de loisirs et la restauration scolaire, de bénéficier d'un avantage social, mais également d'une amélioration de leur pouvoir d'achat .

Nous vous tiendrons informés de la réponse qui nous sera apportée.



**J'agis,
je m'engage,
je me syndique !**



**Retrouvez nos courriers
en scannant le QR code**



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11
L'ARÉNAS - IMMEUBLE LE PHARE - 405, PROMENADE DES ANGLAIS 06202 - NICE CEDEX 3
TEL : 04.89.98.14.51

MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR
PAGE FACEBOOK : @CGTNMCA